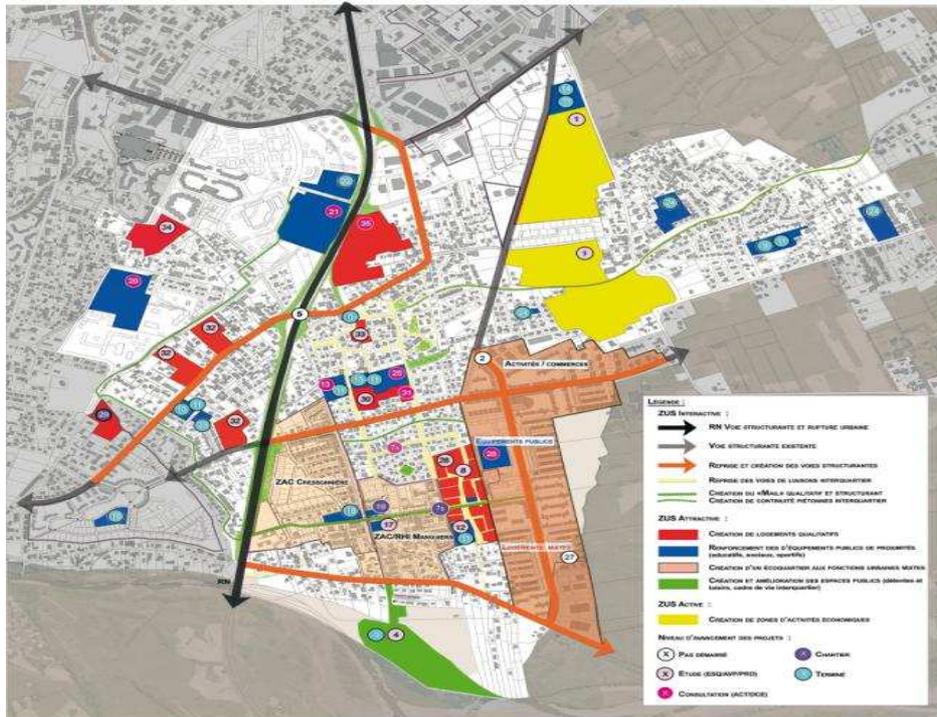


# PROJET DE RENOVATION URBAINE LA CRESSONNIERE SAINT ANDRE



## PRESENTATION DU PROJET

La ZUS de Saint André concerne les quartiers de «Cressonnière» «Ravine creuse» et «Mille Roches», qui souffrent d'enclavement et sont coupés du centre-ville par la RN 2. La population de 12 000 habitants se caractérise par une forte précarité. Le projet de rénovation urbaine est complémentaire à une opération RHI précédemment engagée sur le quartier de la Cressonnière et toujours en cours de réalisation.

- Le premier axe du projet consistait à poursuivre la restructuration du quartier de la Cressonnière avec une restructuration d'un quartier d'habitat social de la SHLMR : démolition de 6 logements, construction de 34 LLTS et 8 LES, amélioration et complément de la trame viaire dans un objectif de désenclavement et d'un rattachement au futur Eco-quartier.
- Le deuxième axe était la poursuite des travaux de réhabilitation des équipements scolaires et sportifs sur tous les quartiers.
- Enfin, le dernier axe consistait à renforcer le développement économique, principalement sur le secteur de Ravine Creuse (ZAE Lefaguyes) puis à créer une centralité d'activités sur Cressonnière en lien avec l'aménagement d'un futur éco-quartier.

Un protocole de préfiguration a été signé le 19 octobre 2007 et l'ensemble des opérations est largement engagé. La convention a été signée le 24 novembre 2009.

## AVANCEMENT OPERATIONNEL

Le projet de rénovation urbaine « La Cressonnière », est pleinement engagé dans sa phase opérationnelle et de nombreuses opérations sont achevées aujourd'hui.

Sur les 44 opérations et études bénéficiant de subventions ANRU.

- 37 sont achevées et soldées;
- 5 sont en travaux ;
- 2 études sont achevées mais restent à solder;

Par ailleurs, l'opération Pôle socio-éducatif a été annulée dans l'avenant de sortie de convention (remplacée par une offre alternative), ainsi que les 6 démolitions initialement programmées.

La programmation de construction de logements neufs a évolué et les modifications ont été intégrées dans l'avenant de sortie de convention.

Aujourd'hui, 335 logements sont livrés dans le cadre de 7 opérations (Beauclaire, Terence, Anthurium, Corossol, Pemba, Banian, Amirantes,) notamment sur la RHI Manguiers et RHI Rocade sud. 36 logements restent à réaliser pour 2 opérations (Badamiers 1, travaux en 2017, et Badamiers 2 programmé en LBU 2017).

Les études « Foncier vide », « Franchissement sécurisation » et « Economique et urbaine » sont achevées.

L'étude de l'Ecoquartier, confiée par mandat à la SIDR, est achevée. Néanmoins, la commune a décidé de ne pas donner suite à cette opération, à moyen terme.

Le **Plan Stratégique Local** a été validé en fin 2016. Il formalise l'ensemble des actions et leurs modalités de mise en oeuvre dans le cadre du Contrat de ville, ainsi que l'organisation correspondante, afin de pérenniser les travaux réalisés dans le cadre du PNRU.

La dernière revue de projet a eu lieu le vendredi 21 novembre 2014.

Un avenant de sortie de convention a été élaboré et intégré par anticipation dans l'outil de gestion financière AGORA avant fin 2015. **L'avenant a été signé le 18 février 2016.**

**La date limite** pour l'ensemble des opérations de soldes, est fixée au **30 juin 2019**.

## ELEMENTS FINANCIERS

	Démolitions	Constructions	Réhabilitations et Résidentialisations	Intervention sur habitat privé	Aménagements	Equipements publics	Ingénierie
Coût	0	36 835	0	1 524	16 235	28 795	3 848
Part ANRU/LBU	0	9 031 (24,5%)	0	1002 (65%)	8 329 (51%)	10 106 (35%)	2 625 (68%)
Nb	0	371					

Au 30 Novembre 2017, **99,61%** des subventions sont engagées et **86,96 %** de celles-ci ont fait l'objet de paiement.

## POLITIQUES SOCIALES

- **Concernant la charte d'insertion:** la charte pour l'insertion sociale et l'emploi a été signée le 20 novembre 2008 avec une **cible de 10%** des heures de travaux estimées, et représentant **98 840h**. Aujourd'hui, **214 930h** ont été réalisées, aux bénéficiaires de **354** habitants du quartier. Depuis 2013, la mission « insertion » est intégrée aux services de la mairie.
- **Concernant la charte de gestion urbaine de proximité:** La convention de gestion urbaine de proximité (GUP) a été signée le 3 juin 2010, avec en perspective la déclinaison du plan d'actions sur le quartier Cressonnière Sud. Depuis juillet 2013, la mairie annexe de la Cressonnière est en charge des actions de la GUP et assure la continuité des actions sur le quartier. Un important volet communication s'est poursuivie en 2013 avec la mise en place d'actions spécifiques (classe Projet Artistique et Culturel, Exposition, ...)
- **Concernant la charte de relogement:** le projet ne comportant initialement que 6 démolitions, la charte de relogement n'avait pas été jugée utile par les partenaires. Par ailleurs, ces 6 démolitions sont supprimées dans l'avenant de sortie.